Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation Déchets Ménagers du Vendômois

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 02 mai à dix-neuf heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois se sont réunis.

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M. BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CAFFIN Marie France
Mme CHAMPDAVOINE Véronique
M CHEVALLIER Patrick
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
M COURTIN Mickaël
Mme DUFOUR Claudine
M FICHEPAIN Robert
Mme FRANCOIS Annie Claude
Mme GARNIER Anette
M GARILLON Alain
M GAUTHIER Jean-Claude
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
Mme HUET Karine
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MONTARU Christian
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
Mme PROVENDIER Catherine
M ROUSSEAU Jacky
M SALMON Joël
Mme SOYER Laurence
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M BEAUDOUX Michel
M CHIRON Patrick
M CORDONNIER Mickael
M TERQUIS Alain
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

Mr RICHET Alain

Ont donné pouvoir :

M BOUVIER Jacques ayant donné pouvoir à M BEAUDOUX Michel
M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M BONNET Claude
M CALLUT Jérôme
M CHERRIER Julien
M COSME Thierry
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M GARDRAT Benoit
Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M HALAJKO Alain
M LALIGANT Philippe
M PENNARUN Michel
M PREVOST Garry
M RIOTTEAU Eric
M ROUSSELET Benoit
M SOBALAK Marc
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

Mme BRIQUET Magalie
M JANSSEN Nicolas
Mme LEGRET Noëlle
M VRAIN Matthieu
Mme VASSAUX Régine
M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

I -Désignation des secrétaires de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, les fonctions de secrétaires à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Président de séance pour la vérification du quorum, la consultation des votes et le dépouillement des scrutins. Il contrôle également la rédaction du procès-verbal de la séance.
Ces règles sont transposables aux organes délibérants des EPCI.

Après délibération Monsieur Nicolas HASLE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

II. Adoption du procès-verbal

Le Président rappelle que le procès-verbal du Comité Syndical du 28 mars 2019 vous a été adressé par courrier. Il demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

Aucune observation, le procès-verbal est adopté.

III.Vote pour ne pas créer un budget annexe pour les recettes des panneaux photovoltaïques

Les panneaux photovoltaïques, opérationnels depuis le 1 mars 2018 et vendus le 31 mars 2019, ont généré des recettes.

Après demande de la Trésorerie et discussions avec le Trésorier, nous vous proposons de ne pas créer de budget annexe pour cette opération qui n'a durée que 1 an.

Votre vote permettra ainsi de percevoir les recettes produites par la production d'électricité par les panneaux photovoltaïques pour la période du 1 mars 2018 au 31 mars 2019.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

IV - Reprise par anticipation des résultats 2018 et affectation des résultats de fonctionnement 2018 – annule et remplace la délibération n° 17-2019 du 28 mars 2019

Le Président propose de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018,
Vu l'état des résultats de l'exercice 2018 calculés par nos services,
Vu l'état des résultats 2018 établis par la Trésorerie
Considérant que ces deux états sont conformes et présentent les résultats suivants :

	RESULTAT
EXCEDENT CUMULE FONCTIONNEMENT	3 531 770.12
EXCEDENT CUMULE INVESTISSEMENT	108886,74
RESTE A REALISER DEPENSES	- 7 733,49
RESTE A REALISER RECETTES	45 928,00
RESULTAT CUMULE	**3 678 851.37**

Le Président propose de :

- reprendre par anticipation les résultats 2018 ;
- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement :
  - Report en fonctionnement R002 de 3 531 770,12 €

Laurence SOYER présente le rapport.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

V – Décision modificative n° 1

Suite à la délibération adoptée précédemment, nous devons modifier le budget comme suit :

Le Président vous propose de statuer sur la décision modificative suivante :

C/6114 Incinération des déchets non recyclables : - 147 081,25 €

C/002 Résultat de fonctionnement : - 147 081,25 €

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

VI. Informations sur l'activité du syndicat

Il n'y a pas d'informations nouvelles depuis le dernier comité.

L'ordre du jour étant épuisé le président clôt la séance à 20h.

Val Dem

Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 26-2019

Envoyé en préfecture le 14/05/2019
Reçu en préfecture le 14/05/2019
Affiché le 140519
ID : 041-254102023-20190514-201926-DE

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Catégorie : Domaine de compétences

Date du comité : 02 mai 2019

Date convocation : 23 avril 2019

Nombre de membres au moment du vote :
- en exercice : 63
- présents: 33
- votants :35

Résultat du vote :
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 35

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M. BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CAFFIN Marie France
Mme CHAMPDAVOINE Véronique
M CHEVALLIER Patrick
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
M COURTIN Mickaël
Mme DUFOUR Claudine
M FICHEPAIN Robert
Mme FRANCOIS Annie Claude
Mme GARNIER Anette
M GARILLON Alain
M GAUTHIER Jean-Claude
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
Mme HUET Karine
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MONTARU Christian
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
Mme PROVENDIER Catherine
M ROUSSEAU Jacky
M SALMON Joël
Mme SOYER Laurence
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M BEAUDOUX Michel
M CHIRON Patrick
M CORDONNIER Mickael
M TERQUIS Alain
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

Mr RICHET Alain

Ont donné pouvoir :
M BOUVIER Jacques ayant donné pouvoir à M BEAUDOUX Michel
M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M BONNET Claude
M CALLUT Jérôme
M CHERRIER Julien
M COSME Thierry
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M GARDRAT Benoit
Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M HALAJKO Alain
M LALIGANT Philippe
M PENNARUN Michel
M PREVOST Garry
M RIOTTEAU Eric
M ROUSSELET Benoit
M SOBALAK Marc
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

M JANSSEN Nicolas
Mme LEGRET Noëlle
M VRAIN Matthieu
Mme VASSAUX Régine
M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations
1 ex – Dossier : compta
1 ex – Dossier :

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 14/05/2019
Reçu en préfecture le 14/05/2019
Affiché le 140519
ID : 041-254102023-20190514-201926-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, les fonctions de secrétaire à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Président de séance pour la vérification du quorum, la consultation des votes et le dépouillement des scrutins. Il contrôle également la rédaction du procès-verbal de la séance.

Ces règles sont transposables aux organes délibérants des EPCI.

PROPOSITION :

Il vous est proposé de reconduire ces dispositions, et de désigner : Monsieur HASLE Nicolas en qualité de secrétaire de séance.

DECISION :

A l'unanimité Monsieur HASLE Nicolas est désigné en qualité de secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

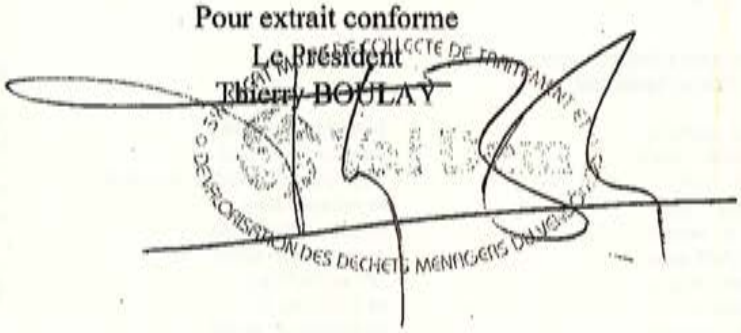

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Val Dem Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL** **N° 27-2019**	Envoyé en préfecture le 14/05/2019 Reçu en préfecture le 14/05/2019 Affiché le 140519 ID : 041-254102023-20190514-201927-DE
Objet : Adoption du procès-verbal du 28 mars 2019	Catégorie : Domaine de compétences	Date du comité : 02 mai 2019 Date convocation : 23 avril 2019
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents: 33 ▪ votants :35	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 35	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M. BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CAFFIN Marie France
Mme CHAMPDAVOINE Véronique
M CHEVALLIER Patrick
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
M COURTIN Mickaël
Mme DUFOUR Claudine
M FICHEPAIN Robert
Mme FRANCOIS Annie Claude
Mme GARNIER Anette
M GARILLON Alain
M GAUTHIER Jean-Claude
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
Mme HUET Karine
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MONTARU Christian
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
Mme PROVENDIER Catherine
M ROUSSEAU Jacky
M SALMON Joël
Mme SOYER Laurence
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M BEAUDOUX Michel
M CHIRON Patrick
M CORDONNIER Mickael
M TERQUIS Alain
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

Mr RICHET Alain

Ont donné pouvoir :
M BOUVIER Jacques ayant donné pouvoir à M BEAUDOUX Michel
M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M BONNET Claude
M CALLUT Jérôme
M CHERRIER Julien
M COSME Thierry
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M GARDRAT Benoit
Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M HALAJKO Alain
M LALIGANT Philippe
M PENNARUN Michel
M PREVOST Garry
M RIOTTEAU Eric
M ROUSSELET Benoit
M SOBALAK Marc
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

M JANSSEN Nicolas
Mme LEGRET Noëlle
M VRAIN Matthieu
Mme VASSAUX Régine
M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations 1 ex – Dossier : compta 1 ex – Dossier :	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 14/05/2019
Reçu en préfecture le 14/05/2019
Affiché le 140519
ID : 041-254102023-20190514-201927-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président rappelle que le procès-verbal du Comité Syndical du 28 mars 2019 vous a été adressé par courrier. Il demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

DECISION :

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté.

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

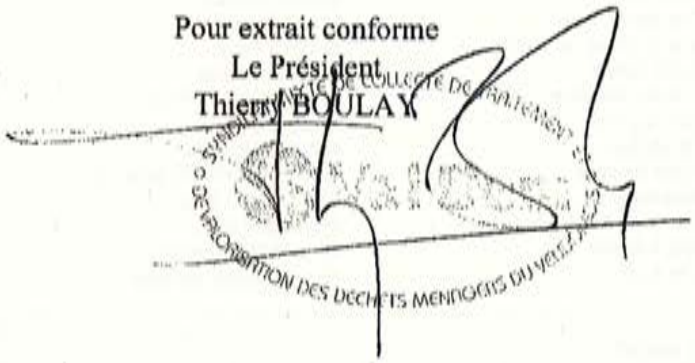

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Val Dem

Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 28-2019

Envoyé en préfecture le 14/05/2019
Reçu en préfecture le 14/05/2019
Affiché le 140519
ID : 041-254102023-20190514-201928-DE

Objet : Vote pour ne pas créer un budget annexe pour les recettes des panneaux photovoltaïques

Catégorie :
Finances

Date du comité : 02 mai 2019

Date convocation : 23 avril 2019

Nombre de membres au moment du vote :
- en exercice : 63
- présents: 33
- votants :35

Résultat du vote :
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 35

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M. BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CAFFIN Marie France
Mme CHAMPDAVOINE Véronique
M CHEVALLIER Patrick
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
M COURTIN Mickaël
Mme DUFOUR Claudine
M FICHEPAIN Robert
Mme FRANCOIS Annie Claude
Mme GARNIER Anette
M GARILLON Alain
M GAUTHIER Jean-Claude
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
Mme HUET Karine
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MONTARU Christian
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
Mme PROVENDIER Catherine
M ROUSSEAU Jacky
M SALMON Joël
Mme SOYER Laurence
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M BEAUDOUX Michel
M CHIRON Patrick
M CORDONNIER Mickael
M TERQUIS Alain
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

Mr RICHET Alain

Ont donné pouvoir :
M BOUVIER Jacques ayant donné pouvoir à M BEAUDOUX Michel
M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M BONNET Claude
M CALLUT Jérôme
M CHERRIER Julien
M COSME Thierry
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M GARDRAT Benoit
Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M HALAJKO Alain
M LALIGANT Philippe
M PENNARUN Michel
M PREVOST Garry
M RIOTTEAU Eric
M ROUSSELET Benoit
M SOBALAK Marc
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

M JANSSEN Nicolas
Mme LEGRET Noëlle
M VRAIN Matthieu
Mme VASSAUX Régine
M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations
1 ex – Dossier : compta
1 ex – Dossier :

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 14/05/2019
Reçu en préfecture le 14/05/2019
Affiché le 140519
ID : 041-254102023-20190514-201928-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Les panneaux photovoltaïques, opérationnels depuis le 1 mars 2018 et vendus le 31 mars 2019, ont généré des recettes.

Après demande de la Trésorerie et discussions avec le Trésorier, nous vous proposons de ne pas créer de budget annexe pour cette opération qui n'a durée que 1 an.

Votre vote permettra ainsi de percevoir les recettes produites par la production d'électricité par les panneaux photovoltaïques pour la période du 1 mars 2018 au 31 mars 2019.

DECISION :

A L'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte de ne pas créer de budget annexe pour cette opération qui n'a durée que 1 an.

Le Syndicat pourra donc de percevoir les recettes produites par la production d'électricité par les panneaux photovoltaïques pour la période du 1 mars 2018 au 31 mars 2019.

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

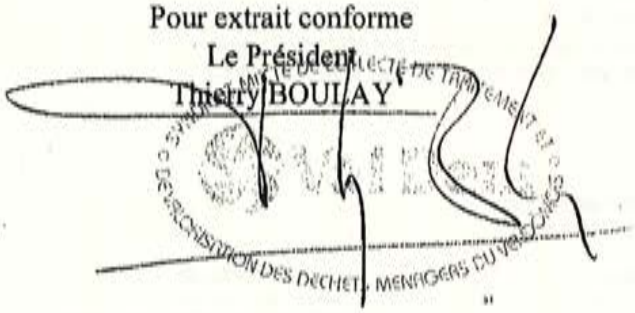

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Val Dem

Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 29-2019

Envoyé en préfecture le 14/05/2019
Reçu en préfecture le 14/05/2019
Affiché le 140519
ID : 041-254102023-20190514-201929-DE

Objet : Reprise par anticipation des résultats 2018 et affectation des résultats de fonctionnement 2018 – annule et remplace la délibération n° 17-2019 du 28 mars 2019

Catégorie : Finances

Date du comité : 02 mai 2019

Date convocation : 23 avril 2019

Nombre de membres au moment du vote :
- en exercice : 63
- présents: 33
- votants :35

Résultat du vote :
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 35

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M. BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CAFFIN Marie France
Mme CHAMPDAVOINE Véronique
M CHEVALLIER Patrick
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
M COURTIN Mickaël
Mme DUFOUR Claudine
M FICHEPAIN Robert
Mme FRANCOIS Annie Claude
Mme GARNIER Anette
M GARILLON Alain
M GAUTHIER Jean-Claude
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
Mme HUET Karine
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MONTARU Christian
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
Mme PROVENDIER Catherine
M ROUSSEAU Jacky
M SALMON Joël
Mme SOYER Laurence
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M BEAUDOUX Michel
M CHIRON Patrick
M CORDONNIER Mickael
M TERQUIS Alain
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

Mr RICHET Alain

Ont donné pouvoir :
M BOUVIER Jacques ayant donné pouvoir à M BEAUDOUX Michel
M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M BONNET Claude
M CALLUT Jérôme
M CHERRIER Julien
M COSME Thierry
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M GARDRAT Benoît
Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M HALAJKO Alain
M LALIGANT Philippe
M PENNARUN Michel
M PREVOST Garry
M RIOTTEAU Eric
M ROUSSELET Benoît
M SOBALAK Marc
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

M JANSSEN Nicolas
Mme LEGRET Noëlle
M VRAIN Matthieu
Mme VASSAUX Régine
M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations
1 ex – Dossier : compta
1 ex – Dossier :

Certifié exécutoire
Le Président

Thierry BOULAY

Envoyé en préfecture le 14/05/2019
Reçu en préfecture le 14/05/2019
Affiché le 140519
ID : 041-254102023-20190514-201929-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président propose de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018,

Vu l'état des résultats de l'exercice 2018 calculés par nos services,

Vu l'état des résultats 2018 établis par la Trésorerie

Considérant que ces deux états sont conformes et présentent les résultats suivants :

	RESULTAT
EXCEDENT CUMULE FONCTIONNEMENT	3 531 770.12
EXCEDENT CUMULE INVESTISSEMENT	108 886,74
RESTE A REALISER DEPENSES	- 7 733,49
RESTE A REALISER RECETTES	45 928,00
RESULTAT CUMULE	3 678 851.37

PROPOSITION :

Le Président propose :

- de reprendre par anticipation les résultats 2018 ;
- d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement :
- le Report en fonctionnement R002 de 3 531 770,12 €

Laurence SOYER présente le rapport.

DECISION :

A L'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte :

- de reprendre par anticipation les résultats 2018 ;

- d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement :

- le Report en fonctionnement R002 de 3 531 770,12 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 17-2019 du 28 mars 2019

Pour extrait conforme,
Le Président
Thierry BOULAY

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Val Dem

Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 30-2019

Envoyé en préfecture le 14/05/2019
Reçu en préfecture le 14/05/2019
Affiché le 140519
ID : 041-254102023-20190514-201930-DE

Objet : Décision modificative n°1

Catégorie : Finances

Date du comité : 02 mai 2019

Date convocation : 23 avril 2019

Nombre de membres au moment du vote :
- en exercice : 63
- présents: 33
- votants :35

Résultat du vote :
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 35

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M. BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CAFFIN Marie France
Mme CHAMPDAVOINE Véronique
M CHEVALLIER Patrick
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
M COURTIN Mickaël
Mme DUFOUR Claudine
M FICHEPAIN Robert
Mme FRANCOIS Annie Claude
Mme GARNIER Anette
M GARILLON Alain
M GAUTHIER Jean-Claude
Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
Mme HUET Karine
M LEROI Pascal
M MINIER Benoit
M MONTARU Christian
M OZAN Jean Yves
M PIGOREAU Albert
Mme PROVENDIER Catherine
M ROUSSEAU Jacky
M SALMON Joël
Mme SOYER Laurence
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M BEAUDOUX Michel
M CHIRON Patrick
M CORDONNIER Mickael
M TERQUIS Alain
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

Mr RICHET Alain

Ont donné pouvoir :
M BOUVIER Jacques ayant donné pouvoir à M BEAUDOUX Michel
M SAMSON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M BONNET Claude
M CALLUT Jérôme
M CHERRIER Julien
M COSME Thierry
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M GARDRAT Benoit
Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M HALAJKO Alain
M LALIGANT Philippe
M PENNARUN Michel
M PREVOST Garry
M RIOTTEAU Eric
M ROUSSELET Benoit
M SOBALAK Marc
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

M JANSSEN Nicolas
Mme LEGRET Noëlle
M VRAIN Matthieu
Mme VASSAUX Régine
M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations
1 ex – Dossier : compta
1 ex – Dossier :

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DU VENDÔMOIS
Val Dem

Envoyé en préfecture le 14/05/2019
Reçu en préfecture le 14/05/2019
Affiché le 140519
ID : 041-254102023-20190514-201930-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Suite à la délibération adoptée précédemment, nous devons modifier le budget comme suit.

PROPOSITION :

Le Président vous propose de statuer sur la décision modificative suivante :

C/6114 Incinération des déchets non recyclables : - 147 081,25 €

C/002 Résultat de fonctionnement : - 147 081,25 €

DECISION :

A L'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical accepte la décision modificative suivante :

C/6114 Incinération des déchets non recyclables : - 147 081,25 €

C/002 Résultat de fonctionnement : - 147 081,25 €

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

Délais et voies de recours :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.